

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SRISC-2023-184, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision des

Plans de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant du Trapel, sur les communes d'Aragon, Fraïssé-Cabardès, et Villemoustaussou (également concerné par le bassin versant du Fresquel).

pour une durée de 32 jours consécutifs

du 19 mars à 09h00 au 19 avril 2018 à 17h00 inclus.

◆ Autorité responsable du projet

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM) - Service Risques Sécurité Routières Constructions - Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques - 105 boulevard Barbès - CS 40001 - 11838 CARCASSONNE - est responsable du projet. Toutes informations relatives au projet soumis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de Mme Marjorie RABASSE, cheffe de l'unité prévention des risques naturels et technologiques ou à M. Grégory GONZALEZ, adjoint à la cheffe d'unité.

◆ Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes d'Aragon, Fraïssé-Cabardès, et Villemoustaussou .

La commune de Villemoustaussou - 55 Bd de la République, 11620 - est désignée siège de l'enquête.

◆ Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E23000142 - 34 de Monsieur le président du tribunal administratif de Montpellier en date du 22 novembre 2023, M. Claude CRIADO est désigné commissaire enquêteur.

◆ Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête dans les communes sus-visées. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public précisés dans le tableau ci-après.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise à disposition du public depuis **un poste informatique en libre accès à la Maison France service** – 2 bis Avenue Saint Louis 11620 Villemoustaussou , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h du Lundi au Vendredi .

Les documents seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Prevention-des-risques/Risques-naturels/Risques-Inondation/Procedures-en-cours/Revision-des-PPRI-du-bassin-versant-du-Trapel>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDTM avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

◆ Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

➤ *Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête*

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions : sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet dans chaque mairie concernée aux jours et heures habituels d'ouverture et/ou sur le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/rev-ppri-trapel>

➤ *S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur*

Les observations du public pourront également être adressées, pendant la même période **à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur** soit par correspondance au siège de l'enquête publique en mairie de Villemoustaussou - 55 Bd de la République, 11620, soit par voie électronique à l'adresse suivante : rev-ppri-trapel@mail.registre-numerique.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

◆ Rencontrer le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet, aux jours et heures précisées ci-après :

Mairies	Horaires d'ouverture au public des mairies (à titre indicatif)	Dates et horaires des permanences du commissaire enquêteur
Aragon	Lundi et Mardi de 13h à 17h Mercredi, jeudi et vendredi : 9h30 à 12h00	Jeudi 4 avril de 9h30 à 12h30
Fraïssé-Cabardès	lundi : de 08h30 à 12h00 Mardi et jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 Vendredi de 8h30 à 12h00	Lundi 26 mars de 9h00 à 12h00
Villemoustaussou	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 lundi : 13h30 à 18h00 du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00	Mardi 19 mars de 9h00 à 12h00 Vendredi 19 avril de 14h00 à 17h00

◆ Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies concernées par la présente enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet de l'Aude dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport et les conclusions pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude.

◆ Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, la révision des Plans de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant du Trapel des communes concernées par la présente enquête, éventuellement modifiés pourront être approuvés par arrêtés du Préfet de l'Aude.

◆ Informations environnementales

Le projet de révision des PPRi du bassin versant du Trapel a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale. Un dossier d'évaluation environnementale a été réceptionné par l'autorité environnementale le 27 décembre 2022. Après un délai de 3 mois d'instruction de l'autorité environnementale, sans avis, celle-ci est réputée n'avoir aucune observation à formuler sur ce projet.

Le dossier d'évaluation environnemental et le courrier de réception par l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.